AVIS PUBLIC D'APPEL À CANDIDATURES

***

Attribution d'un droit au bail commercial destiné à une activité d'Artisanat d'Art

Collectivité émettrice : Commune de MORNAC SUR SEUDRE (17113)

Objet de l'avis : Appel public à projets pour la cession d'un droit au bail commercial.

---

1. Contexte et Objectif

Dans le cadre de sa politique de dynamisation du centre-bourg et de valorisation des savoir-faire, la Commune de **MORNAC SUR SEUDRE** lance un appel à candidatures pour l'attribution d'un local commercial.

Cet espace est **strictement réservé à l'installation d'un artisan d'art**

Métiers de la création justifiant d'une production locale et faite sur place.

2. Caractéristiques du Local

- **Adresse du bien : 40 Rue du Port 17113 Mornac-sur-Seudre.**
- **Localisation et environnement :** Idéalement situé dans le périmètre historique piétonnier du centre-bourg, à proximité immédiate du port. Le local bénéficie d'un flux touristique et piétonnier majeur, au cœur de l'écosystème du label Villes et Métiers d'Art.
- **Surface totale : 36 m².**
- **Espace de vente / Atelier : Lot numéro 4.** Un local commercial sis au rez-de-chaussée ayant une façade et entrée rue du port, comprenant une grande pièce, une réserve avec wc et lavabo, le tout d'une contenance totale de 36 m².
  Disponibilité : Immédiate.

3. Conditions Financières principales

- **Prix de cession du droit au bail :** 53000 €
- **Loyer annuel :** 7617 €
- **Type de contrat :** Bail commercial 3/6/9 ans.

4. Profil recherché et Critères de Sélection

Les candidats détailleront et expliciteront les éléments qui caractérisent leur offre : concept/identité du projet, produits, prix, parcours du candidat et de son équipe, aménagements intérieur et extérieur envisagés. Une analyse des candidatures sera réalisée pour la sélection du futur repreneur de ce bail commercial.

Cette sélection s'effectuera en particulier sur la base des critères suivants :

• La qualité et la nature de l'offre proposée,
• Le soin apporté à la sélection des produits et aux circuits d'approvisionnement,
• Les qualifications et l'expérience du candidat dans la tenue d'un établissement similaire ou susceptibles de servir le projet.
• La viabilité économique du projet
• La solidité financière du candidat,
• La pertinence technique du projet
• Qualité des aménagements intérieurs, rénovation du commerce,
• Projet d'enseigne/façades et vitrines. La commune de MORNAC-SUR-SEUDRE se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toutes précisions jugées utiles et toute pièce qui lui semblera nécessaire.
• Reconnaissance de savoir-faire (Ex de titres : Un des Meilleurs Ouvriers de France, Maître Artisan, label Entreprise du Patrimoine Vivant, ou distinctions équivalentes).

5. <u>Modalités de Retrait du Dossier et de Dépôt</u>

Contenu du dossier de candidature :

• Pièce d'identité en cours de validité de la personne physique ou du représentant légal de la personne morale,
• Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
• 3 derniers avis d'imposition,
• Curriculum vitae,
• Attestations de capacités professionnelles (diplômes, certificats),
• Immatriculation au Registre du Commerce et de Sociétés ou au répertoire des métiers,
• Plan de financement du projet,
• Reconnaissance de savoir-faire (Ex : titres de Un des Meilleurs Ouvriers de France, Maître Artisan, label Entreprise du Patrimoine Vivant, ou distinctions équivalentes).
• Le projet détaillé et motivé. Ce document écrit permettra de présenter le projet de reprise du droit au bail et d'évaluer les objectifs personnels et professionnels des candidats. Il devra décrire tous les aspects du projet et sera analysé.
A ce dossier pourra être ajouté tout autre élément permettant d'apprécier la faisabilité du projet (rétro planning, documents techniques, plan d'aménagement, fiches projets, photos montages, etc.),
• Le présent cahier des charges, signé et paraphé sur chaque page par le candidat.

Transmission du dossier de candidature :

• par courrier en recommandé avec accusé de réception : Monsieur le Maire - Mairie de MORNAC-SUR-SEUDRE – 20 rue des Halles 17113 MORNAC-SUR-SEUDRE

• dépôt en mairie auprès d'un agent d'accueil contre récépissé : L'enveloppe devra mentionner : « A l'attention de Monsieur le Maire - Reprise du droit au bail commercial sis 20 rue des Halles 171113 MORNAC-SUR-SEUDRE » La date limite de remise des offres est fixée au **4 décembre 2026**. En cas d'appel à candidatures infructueux, la commune de MORNAC-SUR-SEUDRE se réserve la possibilité de classer sans suite le présent appel à candidatures et de procéder à la publication d'un nouvel avis. La commune se réserve aussi le droit d'ouvrir des négociations avec les candidats sur les différents aspects du dossier.

Fait à Mornac sur Seudre, le 19 novembre 2026.

Le Maire,

Emmanuel CRÉTIN

